

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 301-308

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__301_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1912

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1912

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 1912. — Élection d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. — Présentation d'un membre titulaire. — Correspondance et présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général — Nécrologie : M. Frédéric Passy, M. Yot — Communication de M. Dugé de Bernonville sur les institutions d'assistance publique en Angleterre et en Allemagne *Discussion* : M^{lle} de Pissarjevski, MM. Barriol, Cadoux, Malzac, March, Mourre, Neymarck, de Saint-Maurice.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. DESROYS DU ROURE, président, qui soumet à l'approbation de la Société le procès-verbal de la séance du 22 mai 1912, inséré dans le dernier numéro du *Journal*; ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'acceptation de la candidature de MM. le baron Charles MOURRE et J.-M. FINEZ, présentés comme membres titulaire et correspondant dans la dernière séance. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président annonce qu'il a reçu la demande de nomination suivante :

M. Emile ROYOT, attaché au service des Etudes économiques de la Banque de France, membre de l'Institut des Actuaire français, 3, place Beaugrenelle (XV^e), présenté par MM. Aupetit et Roulleau.

Conformément à l'usage, il sera statué sur cette élection à la prochaine séance.

M. le Président signale le décès de notre collègue, M. YOT, chef de la comptabilité générale de la Banque de France. Ce décès, dont les circonstances tragiques ont été relatées par les journaux, cause un réel chagrin à tous ceux qui avaient des relations avec M. Yot. D'un caractère charmant, d'une amabilité parfaite, il était toujours à la disposition des collègues. M. Yot avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur lors des fêtes du Cinquantenaire de notre Société. Nous avons adressé à sa famille l'expression de nos sincères regrets.

M. le PRÉSIDENT rappelle que la Société de Statistique a été représentée par un

grand nombre de ses membres aux cérémonies jubilaires de M. Frédéric Passy et de la Société d'Économie politique. Il prononce le discours suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

« Depuis notre dernière séance, la Société d'Économie politique de Paris, sœur aînée de la Société de Statistique, a célébré le 70^e anniversaire de sa fondation et, en même temps, les quatre-vingt-dix ans de l'un de ses Présidents, M. Frédéric Passy.

« Nous ne pouvions rester indifférents à cette double solennité : votre Conseil a répondu à l'invitation qu'il avait reçue en s'y faisant représenter par votre Président, votre Secrétaire général et plusieurs des membres du Conseil. La Société de Statistique y était en outre représentée, en fait, par un grand nombre de ses membres, qui appartiennent également à la Société d'Économie politique.

« Malheureusement, l'éclat de cette fête de famille a été assombri par l'absence des deux Présidents de cette dernière Société, retenus loin de leurs confrères par des motifs bien faits pour les attrister. Du reste, un douloureux événement ne devait pas tarder à justifier les craintes qu'inspirait déjà à ce moment, l'état de santé du vénéré M. Passy.

« Bien qu'il ne fût pas partie de notre Société, vous m'en voudriez, mes chers Confrères, de ne pas rappeler que la noble existence de ce doyen de la Science économique fut tout entière consacrée à la défense des idées, des principes qui, dès sa jeunesse, lui étaient apparus comme l'expression de la vérité. Ceux même qui ne partagent pas les mêmes opinions économiques ne sauraient, j'en suis certain, méconnaître la grandeur et la beauté de cette longue vie, si une et si laborieuse, ainsi que la haute leçon de moralité qui s'en dégage.

« Je suis sûr d'être votre interprète à tous en adressant à la Société d'Économie politique et à la famille de M. Frédéric Passy le témoignage de notre profonde et douloureuse sympathie. »

Au nom de ses collègues du bureau et des membres de la Société d'Économie politique, M. Alfred NEYMARCK remercie M. le Président des paroles qu'il vient de prononcer.

« Si M. Frédéric Passy, dit-il, ne faisait pas partie de notre Société, il connaissait mieux que personne, la nécessité, l'utilité et les services de la statistique.

« Quand, il y a trois ans, la Société de Statistique célébrait son Cinquantenaire et recevait l'Institut international de statistique qui tenait sa 12^e session bi-annuelle à Paris, M. Frédéric Passy avait répondu à l'invitation que notre Président d'alors, M. Georges Payelle, lui avait adressée et il remercia la Société de Statistique, lors de la clôture des travaux, en quelques paroles que nous n'avons pas oubliées :

« Monsieur le Président, dit-il, je n'avais pas demandé la parole ; mais je suis un « vieux libéral, et je vous obéis, car je considère que dans toute société, la discipline est la première condition de la liberté. Mais que puis-je ajouter à tout ce « que j'ai entendu dire hier et ce soir, sinon l'expression de ma sympathique adhésion ? L'Économie politique et la Statistique, comme on l'a dit, sont deux sœurs « qui se prêtent un mutuel appui. On n'est pas un bon économiste si on prétend « rester étranger aux constatations faites par les statisticiens. Ce sont des matériaux « que l'économiste, dans ses déductions, met en œuvre. Et l'on n'est pas un bon « statisticien, quelque art que l'on puisse avoir de grouper les chiffres, si on reste « absolument étranger à la signification de ces chiffres, et si on se borne à les « ramasser de toutes mains, sans clairvoyance et sans contrôle.

« Aidons-nous les uns et les autres, Messieurs, dans notre tâche, qui est de nous « éclairer, pour éclairer le genre humain, et fournir à l'opinion publique et aux « Gouvernements des lumières qui, en leur évitant des erreurs et des fautes, leur « enseigneront la sagesse, la concorde et la bienveillance ! Et buvons, Messieurs, à

« toutes les bonnes volontés représentées ici par l'Union des économistes français et des statisticiens internationaux ! »

« M. Frédéric Passy estimait que l'accord de la Statistique et de l'Économie politique était indispensable ; qu'un économiste qui n'aurait pas recours à la Statistique pour vérifier si les faits et les chiffres confirment ou ne détruisent pas les raisonnements et les théories, ne serait pas un économiste, et qu'un statisticien qui ne se rendrait pas compte si les lois, les constatations et théories économiques, sont ou ne sont pas en accord avec les statistiques qu'il établit, risquerait fort d'être un mauvais statisticien.

« La mort de l'illustre et inoubliable Maître est un deuil profond pour sa famille, ses amis, ses élèves et disciples, elle met en deuil la science et l'humanité, dans tous les pays.

« C'est un travailleur opiniâtre, infatigable, un penseur, un philanthrope qui n'est plus. Sa vie et ses travaux seront cités comme modèles et, oserais-je le dire, au-dessus même des qualités du savant, du penseur, c'est aussi et surtout un grand homme de cœur, aux idées nobles et libérales, larges et généreuses qui est ravi à notre affection ; c'est en France et dans tous les pays, une grande force morale qui disparaît. »

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. le Secrétaire Général pour la lecture de la correspondance et de la présentation des ouvrages.

M. BARRIOL annonce que le Trésorier de la Société, M. Matrat est entré en possession du legs de M. Levasseur, notre très regretté Président.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale les annuaires statistiques de la Bohême et des villes de Dresde et de Barcelone, la statistique de l'industrie minérale.

La Société a reçu le Bulletin n° 11 du Conseil supérieur de statistique, qui contient les intéressants rapports de MM. Fernand Faure, Lucien March et Jacques Bertillon sur la statistique des fonctionnaires.

Le sympathique secrétaire de l'Institut international de statistique, M. Methorst a envoyé à la Société les volumes contenant le compte rendu du 13^e congrès, et les auteurs d'un rapport, MM. Thoman et Feld ont adressé un tirage à part de leur travail intéressant la ville de Zurich.

M. BARRIOL signale l'apparition d'un nouveau livre sur les Probabilités dû au Directeur des Études à l'École Polytechnique, M. Carvallo ; il en sera rendu compte dans le Journal.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. Dugé de Bernonville, pour sa communication sur les institutions d'Assistance publique en Angleterre et en Allemagne.

M. DUGÉ de BERNONVILLE, après avoir rappelé le développement important qui s'est manifesté dans les diverses branches de la Charité publique en France depuis un quart de siècle, dit qu'il se propose de donner un aperçu du fonctionnement des institutions d'Assistance en Angleterre et en Allemagne. Il ne s'agit point d'examiner en détail ces institutions, mais simplement de dégager des Statistiques officielles certains chiffres caractéristiques permettant de se faire une idée générale de l'étendue des services d'Assistance publique dans ces deux pays.

En Angleterre, le total général des assistés dépendant de l'Administration de la loi des pauvres, s'élevait, au 1^{er} janvier 1911, à 892.000 (25 pour 1.000 habitants), comprenant 499.000 secourus à domicile et 393.000 hospitalisés dans les *workhouses*, les asiles d'aliénés et autres établissements divers. Dans l'ensemble, la proportion des hospitalités est de 43 %, mais cette proportion est beaucoup plus élevée, 60 %, si l'on ne considère que les adultes du sexe masculin. Ces chiffres montrent l'importance que tient encore actuellement le *workhouse* dans l'Administration des secours publics.

En ce qui concerne les enfants pauvres, le placement familial, contrairement à ce qui se passe en France, est peu développé en Angleterre ; au 1^{er} janvier 1911, on

ne comptait que 9.700 enfants placés dans des familles, tandis qu'il y en avait 72.000 entretenus dans divers établissements, dont 21.000 dans les colonies familiales, *cottage*, *home schools*, et 21.000 dans les *workhouses*.

Les renseignements recueillis quant à la profession des pauvres en général, ont montré que la catégorie des ouvriers non qualifiés, particulièrement atteinte par le chômage, fournissait la plus forte proportion d'assistés (85 ‰ en 1906); cette proportion est forte aussi dans l'Agriculture et dans les industries de l'habillement.

Pendant l'année financière 1909-1910, le montant des dépenses a été de 14.850.000 livres sterling (371 millions de francs) dont 78 ‰ prélevés sur le produit des taxes locales; le complément comprend des subventions de l'État et des Comtés, et certains remboursements.

Grâce à des mesures administratives, tendant à rendre plus rigoureuses les conditions d'admission aux secours à domicile, le taux du paupérisme a été réduit de près de moitié de 1870 à 1891-1895. En 1870, les proportions des pauvres (aliénés non compris) par rapport à la population totale étaient les suivantes : hospitalisés dans les établissements, 6 ‰; secourus à domicile, 38 ‰; ensemble 44 ‰. En 1891-1895, ces proportions étaient : hospitalisés, 6 ‰; secourus à domicile, 17 ‰; ensemble, 23 ‰.

Depuis 1891-1895, le mouvement de baisse s'était ralenti; il a fallu l'influence de la loi de 1908 sur les pensions de vieillesse pour que la proportion des assistés diminuât encore un peu, elle est tombée à 21 ‰ en 1911.

Quant aux dépenses, elles se sont accrues constamment, passant de 7 millions de livres en 1870 à 14 millions en 1906-1910; la progression a été surtout rapide dans les quinze dernières années, elle est due pour une part importante à l'amélioration des infirmeries destinées aux malades et des établissements pour enfants.

En *Écosse*, le mouvement du nombre des assistés a été sensiblement le même qu'en Angleterre, la proportion par rapport à la population a diminué de 40 ‰ en 1866-1870 à 23 ‰ en 1891-1895. Depuis 1891-1895, elle est stationnaire, tandis que les dépenses progressent très rapidement. En *Irlande*, la proportion des assistés est allée en s'accroissant d'une manière continue; elle s'est élevée de 12 ‰ en 1866-1870 à 23 ‰ en 1906-1910; les dépenses, de leur côté, ont augmenté de près de 40 ‰ depuis 1886-1890.

Il n'existe pas pour l'*Allemagne* de statistiques officielles faisant connaître périodiquement le nombre des pauvres secourus dans l'ensemble de l'Empire. On ne possède comme résultats globaux que ceux d'un recensement spécial effectué en 1885.

Pendant l'année 1885, 1.592.000 personnes (34 ‰ habitants) reçurent des secours, dont 1.269.000 ou 80 ‰ comprenaient des assistés à domicile. Les cas de secours pour cause de maladie, d'invalidité et de vieillesse intervenaient pour plus de moitié. Depuis cette époque, les diverses lois d'assurances ouvrières ont profondément modifié les conditions sociales de toute une catégorie de la population, et il eût été intéressant de pouvoir apprécier par des statistiques d'ensemble l'influence exercée par les institutions de prévoyance sur le fonctionnement de l'Assistance publique.

Quelques états comme la Bavière et le Grand-Duché d'Oldenbourg, ainsi que certaines grandes villes allemandes publient des statistiques de l'Assistance publique dont on peut faire état.

En *Bavière*, le nombre total des pauvres secourus par l'assistance communale s'élevait, en 1909, à 235.000 (36 ‰ habitants) comprenant 123.000 indigents (dont 49 000 enfants) et 112.000 nécessiteux. Les secours sont le plus généralement fournis à domicile, 17 ‰ seulement des assistés étaient hospitalisés.

Les dépenses effectuées en 1909 se sont élevées à 16 millions de marks (20 millions de francs), dont près des deux tiers à la charge des communes, le reste représentant la contribution de l'État et des districts, les revenus des fonds de dotation et le produit de divers remboursements.

La proportion des assistés par rapport à la population, après s'être élevée de

26 ‰ en 1871-1875 jusqu'à 32 ‰ en 1891-1895, est restée à peu près stationnaire depuis cette époque. Quant au montant des secours, il a plus que doublé, passant de 5 millions de marks en 1871-1875 à 12 millions et demi en 1906-1909, la dépense annuelle moyenne par assisté, qui n'était que de 39 marks en 1881-1885, s'est élevée à 59 marks en 1906-1909.

Dans le *Grand-Duché d'Oldenbourg*, on observe au contraire une diminution importante et continue de la proportion des assistés qui est passée de 46 ‰ en 1856-1860, à 33 ‰ en 1881-1885 et 19 ‰ en 1901-1905; le montant des dépenses s'est néanmoins accru, car la dépense moyenne par assisté a presque triplé de 1866-1870 à 1901-1905.

A *Berlin*, le nombre des personnes secourues à domicile a doublé de 1886-1890 (26.000) à 1905-1909 (52.000); la proportion par rapport à la population totale de la ville s'est élevée pendant la même période de temps de 19 à 25 ‰ habitants. Le montant des secours a triplé : 9 millions de marks en 1905-1909 au lieu de 3 millions en 1884-1889.

En terminant, M. Dugé de Bernonville dit qu'il aurait désiré donner comme conclusion à son étude un tableau qui aurait permis de comparer la France, l'Angleterre et l'Allemagne, tant au point de vue de la proportion des assistés que du montant des dépenses effectuées; malheureusement les divergences qui existent dans la forme même des institutions d'assistance et dans l'établissement des statistiques officielles, rendent impossibles de pareilles comparaisons.

L'observation du mouvement des institutions d'assistance dans chaque pays montre que les dépenses ne varient pas comme le nombre des assistés, mais s'accroissent toujours d'une manière plus considérable; la dépense moyenne consacrée à chaque assisté va en augmentant : cela tient, d'une part, à l'élévation générale du coût de la vie, et, d'autre part, au progrès des idées humanitaires.

Les statistiques anglaises fournissent un exemple très net de l'influence que peut avoir l'administration des secours sur le nombre des assistés; en favorisant l'admission au *workhouse* et en ne délivrant au contraire les allocations à domicile qu'après enquêtes sérieuses établissant la nécessité de ces allocations, on est arrivé à réduire de moitié le taux du paupérisme.

Quant aux statistiques allemandes, on aurait pu s'attendre peut-être à ce qu'elles fassent ressortir d'une manière plus nette l'influence des lois d'assurances sociales, mais il faut tenir compte que ces lois sont encore loin d'embrasser tous les risques possibles de l'indigence; par exemple, les enfants pauvres, les veuves, les valides sans travail constituent un contingent important de personnes pour le secours desquelles doit intervenir l'Assistance publique. Si l'on ajoute que la profonde transformation économique de l'Allemagne et le rapide accroissement de population de ses grandes villes sont des conditions propres à développer le paupérisme, on peut admettre que les charges de l'Assistance publique se seraient accrues dans des proportions beaucoup plus fortes sans l'intervention des lois d'assurances ouvrières.

M. le PRÉSIDENT remercie M. de Bernonville de son étude si documentée et si intéressante. Il est dommage, ainsi que l'a fait remarquer le conférencier, que l'on ne puisse établir de comparaisons internationales rigoureuses, elles auraient montré les efforts considérables faits par notre pays pour soulager la misère. Puis il déclare la discussion ouverte.

M. Alfred NEYMARCK fait remarquer que la communication intéressante de M. de Bernonville touche à la fois à l'économie politique et à la statistique et que les questions économiques qu'elle soulève, notamment l'intervention de l'État, la comparaison entre les frais de cette intervention et ceux des institutions privées, les qualités et les défauts de la « loi des pauvres », en Angleterre, la comparaison entre les divers systèmes d'assistance et de bienfaisance, dans les divers pays, appelleraient de nombreuses et utiles observations. Malheureusement, les statistiques font défaut et notamment en France. C'est pour remédier à ces lacunes regrettables que, s'inspirant d'un vœu exprimé par M. Loubet dans un discours qu'il prononçait au Sénat

en 1895 comme président de la Commission des Finances, le Conseil supérieur de statistique adopta à l'unanimité, sur la proposition de M. Alfred Neymarck, la résolution suivante :

« 1° Etablir une statistique des institutions de prévoyance fondées par les administrations privées, industries, commerce ;

« 2° Etablir une statistique de l'œuvre budgétaire de la troisième République, en matière d'Assistance et de Prévoyance sociale. »

Aucune suite n'ayant encore été donnée à cette résolution, M. Alfred Neymarck la renouvela à la dernière session de mars 1912 au Conseil supérieur de statistique. A l'unanimité, et sous la présidence de M. le Ministre du travail, M. Léon Bourgeois, cette proposition fut adoptée.

M. Alfred Neymarck souhaite et espère que la Commission qui a été élue pour s'occuper de cette question se réunisse bientôt et commence ses travaux. On pourra se rendre compte de son utilité. On entend dire parfois et souvent, par exemple, que Paris est une « moderne Babylone », que la France est un pays aux mœurs dissolues, où les qualités du cœur, la bienfaisance et la charité, etc. n'existent plus. Les faits et les chiffres, quand nos statistiques seront établies, répondront à ceux qui calomnient notre bon pays. On verra la part considérable que tiennent dans les budgets de l'Etat, dans les budgets des sociétés publiques et privées, les œuvres sociales d'assistance, de bienfaisance, en faveur des « hommes qui souffrent », suivant l'expression de Turgot.

M. MARCH dit que la Commission examinera les moyens de coordonner les statistiques des diverses branches de l'Assistance, tant publique que privée, et plus particulièrement de déterminer le montant total des dépenses annuelles. Mais cette commission pourra-t-elle évaluer les sommes que dispense la charité privée en France ? Nous n'avons même pas en France d'organisation susceptible d'établir une coordination entre les œuvres de l'Assistance publique et celles de l'assistance privée, rien d'analogue à la *Charity organisation Society* qui fonctionne notamment à Londres et à Edimbourg. Nous disposons bien d'une fédération des œuvres d'Assistance privée, celle qu'a créée M. Lefebvre avec le concours, je crois, de notre ancien président, M. Cheysson, mais celle-ci n'a point de lien avec l'Assistance publique ; pourtant l'accord entre les différents organes de la bienfaisance est le meilleur moyen de réduire le nombre des faux pauvres et d'utiliser plus efficacement les ressources. Quant aux dépenses, nous ne connaissons guère en somme que celles de l'Assistance publique ; encore faut-il interpréter les chiffres avec quelque prudence.

L'accroissement du nombre des assistés n'a pas toujours la même signification. Un pauvre, en effet, n'égalé pas un pauvre. Pour prendre un exemple, la loi d'assistance aux vieillards de 1905 n'a pas fait diminuer sensiblement le nombre des individus secourus par les bureaux de bienfaisance, contrairement à ce que l'on pouvait espérer. C'est qu'un grand nombre de vieillards continuent de toucher aux bureaux de bienfaisance quelques bons de pain. On ne peut dire qu'ils soient vraiment des assistés ; leur situation, au regard des bureaux de bienfaisance, est tout autre qu'avant la loi de 1905.

On pressent ainsi les difficultés auxquelles on se heurtera lorsqu'on voudra établir le bilan des œuvres d'assistance. Combien plus grandes seraient ces difficultés si l'on voulait rapprocher les chiffres fournis par les différents pays.

M. MALZAC retient de la communication de M. de Bernonville que l'Assistance a tendance à devenir un service d'état. La collectivité veut organiser l'Assistance en faveur de ceux qui ont été éprouvés par la vie. Quant à la statistique demandée par M. Neymarck, elle existe pour les œuvres de bienfaisance publique. Il est, au contraire, impossible de chiffrer le montant des sommes distribuées par l'Assistance privée. Le mal n'est d'ailleurs pas très grand ; il convient en effet que la main droite ignore ce que donne la main gauche.

L'observation de M. March, relativement au nombre des secourus par les bureaux de bienfaisance, est exacte. La loi de 1905 n'a pas fait diminuer leur nombre car,

en règle générale, les bureaux n'accordent que des secours temporaires qu'un grand nombre de vieillards ont continué à recevoir.

M. DE SAINT-MAURICE désire faire une simple remarque tirée de la comparaison de deux chiffres. Actuellement, pour une œuvre déterminée d'assistance, la contribution de l'Etat, quant aux dépenses, augmente fortement, alors que le nombre des secourus a plutôt tendance à diminuer. L'Etat fait donc un sacrifice de plus en plus grand pour un nombre de malheureux qui semble devenir de plus en plus faible.

Les lois nouvelles d'assistance et de prévoyance n'ont pas réussi à diminuer le nombre des secourus. On pourrait donc arriver à dire que c'est la loi qui crée les pauvres. Les lois sociales actuelles paraissent être allées à l'encontre du but qu'elles poursuivaient. Si le budget de l'Assistance continue à augmenter, peut-être arrivera-t-on à une véritable crise de paupérisme et à une crise du travail.

M. MALZAC remarque que les lois sociales sont nées d'un état de fait. Il est d'ailleurs certain que le vote d'une loi nouvelle crée un certain nombre de nouveaux bénéficiaires, ce qui explique l'augmentation du nombre des individus secourus par l'Assistance.

M. CADOUX craint beaucoup que le vœu exprimé par M. Neymarck soit très difficile à satisfaire. Il a essayé de chiffrer la progression du nombre des assistés et des dépenses d'assistance à Paris, et il est arrivé à des résultats paradoxaux. Car, suivant la très juste observation de M. March, un pauvre n'égale pas un pauvre, et l'on ne peut comparer un assisté du huitième à un assisté du vingtième arrondissement.

Les recherches qu'il a entreprises l'ont amené à remarquer que plus la part de chacun est faible, plus le nombre des secourus augmente. Il pense que la multiplication des petits secours n'est pas une bonne chose. Donner assez souvent une somme minime à un déclassé, c'est créer un pauvre. Il vaudrait mieux faire un vigoureux effort qui permettrait à l'individu de reprendre le cours normal de sa vie de travailleur.

L'observation de M. de Saint-Maurice que la politique a peut-être eu pour effet d'accroître le paupérisme, ne correspond pas tout à fait à la réalité. Là, en effet, où l'on n'a nul besoin du vote des pauvres, leur nombre a quand même augmenté : c'est ce que l'on peut constater en Angleterre.

Répondant à M. March et aux précédents orateurs, M. Alfred NEYMARCK dit qu'il sait combien sont et seront longues et difficiles à résoudre les statistiques semblables à celles dont il désire l'établissement en France. Mais où serait le mérite d'établir des statistiques qui ne présenteraient aucune difficulté?

Dans la Commission du Conseil supérieur de Statistique, nous adopterons, dit-il, un mode de travail qui aplanira plusieurs difficultés. Il nous faudra sérier les questions, sérier les recherches, les questionnaires, les enquêtes, les vérifications, les réponses, soyez convaincus que nous obtiendrons des résultats. Il y aura certainement des distinctions à faire, des confusions à éviter, des observations à mettre en évidence. Il est clair, par exemple, qu'un secours, qu'une dépense de bienfaisance, de 100, 50, 20, 10, 5 francs n'a pas la même valeur suivant que cette bienfaisance est faite à une personne habitant une grande ville, un village, un bourg, etc. D'autre part, il faudra se rendre compte comment et sous quelle forme les secours sont réalisés, secours en nature, secours en espèces, etc. M. March disait, avec raison, qu'un pauvre n'égale pas un pauvre, dans tous les départements, villes et communes, et que c'est encore là une des difficultés de la statistique comparative des œuvres de bienfaisance.

Mais nous pourrions répondre par une autre comparaison : une valeur mobilière n'égale pas une valeur mobilière dans toutes les cotes de bourse et dans tous les pays ; il a fallu établir des distinctions, des divisions et multiples subdivisions pour en dresser les statistiques.

M. Alfred Neymarck rappelle ces difficultés qui paraissaient insurmontables quand, depuis 1875, il a commencé ses statistiques sur les valeurs mobilières. Peu à peu,

ces difficultés se sont aplanies et aujourd'hui, ce travail qui paraissait irréalisable, s'effectue avec régularité. Il exprime l'espoir que les statistiques des œuvres de bienfaisance, d'assistance etc seront faites et se poursuivront facilement quand les cadres auront été mûrement réfléchis et établis.

M^{lre} DE PISSARJEVSKI dit qu'il est exact que les petits dons créent les faux pauvres ; mais il existe cependant un grand nombre de véritables pauvres ; il est certains cas où l'Assistance ne peut se tromper, par exemple lorsqu'elle accorde des primes à la maternité ou lorsqu'elle donne des subventions à certains sujets pour leur permettre de poursuivre leurs études

L'accroissement des dépenses de l'État tient en partie à ce qu'il est plus riche qu'autrefois ; d'autre part, en augmentant le taux de ces allocations, l'État ne fait que tenir compte de la cherté croissante des vivres.

M. BARRIOL est de l'avis de M. Cadoux quant à la création de faux pauvres par la distribution de secours de faible importance. Comme président d'une commission d'avances à un personnel d'environ 80.000 personnes, il a pu remarquer que les petites avances et les petits secours ne permettent pas aux individus de rétablir l'équilibre de leur budget. Il existe un certain nombre d'agents qui, régulièrement, demandent de petits secours, et arrivent à considérer les sommes qu'on leur accorde comme une augmentation de salaire.

M. MARCH, comme conclusion des observations présentées, dit que le problème de l'assistance est infiniment complexe et que les services publics ne sont pas toujours les mieux placés pour le résoudre ; dans un grand nombre de cas elle est impuissante. L'Assistance publique est une administration et, comme telle, apprécie les faits d'après des règles établies ; elle est amenée à distribuer les sommes dont elle dispose au plus grand nombre d'intéressés possible. Les faits qui viennent d'être signalés confirment encore combien il est fâcheux qu'il n'y ait pas d'union plus étroite entre la bienfaisance publique et la charité privée ; une telle union permettrait à l'Assistance publique de diriger les assistés ayant besoin d'une aide plus sérieuse et plus soutenue que celle dont elle dispose, sur les œuvres privées organisées en vue d'un but spécial.

On a remarqué que le nombre des pauvres augmente lorsque les ressources s'accroissent, et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas là une relation de cause à effet. C'est plutôt une question d'organisation qu'une question de quotité des secours. En Angleterre, le paupérisme a augmenté quand on a développé les secours à domicile, et il a diminué lorsqu'on les a réduits en envoyant plus de monde aux *workhouses*. En fait, le nombre relatif des pauvres diminue en Angleterre ainsi que le prouvent les statistiques présentées par M. de Bernonville. Les dépenses augmentent, ce qui est naturel ; étant plus riche qu'autrefois, on donne davantage.

M. MOURRE pense que le progrès industriel n'est pas étranger à la diminution du paupérisme. Celle-ci est devenue importante à partir de 1875, année où les progrès de l'industrie ont amené un abaissement du prix de revient pour un grand nombre d'objets usuels et, par suite, un accroissement important du bien-être.

M. le PRÉSIDENT remercie les nombreux orateurs qui ont pris part à la discussion.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Alfred BARRIOL.

Le Président,
DESROYS DU ROURE.